

Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES)

227, Avenue du Professeur Jean-Louis Viala

CS 84308

34 193 Montpellier Cedex 5

Téléphone : 04 67 54 84 10

Télécopie : 04 67 54 84 14

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

MISE A DISPOSITION DES BASES DE DONNEES DALLOZ

MARCHE N°2024-03

MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Articles L2122-1, L2113-6 à 2113-8 et R2122-3 du code de la commande publique

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Annexe 3 : Licence d'utilisation

Annexe 3 : Licence-type

Années 2025 2026 2027

[Etablissement :]

Et

Dalloz

Contrat de licence ABES / Couperin / Dalloz

Ce contrat est signé le [date :]

Entre

[nom légal complet de l'établissement] :

[adresse complète de l'établissement] :

Représenté par son

[titre : président ou directeur] :

[nom du président ou du directeur] :

Ci-après dénommé l' « **Abonné** »

Et

EDITIONS DALLOZ,

SAS, au capital de 3 956 040 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 195 550, ayant son siège social situé au 10 Place des Vosges Tour Lefebvre Dalloz, 92400 Courbevoie,

Représenté par Madame Caroline SORDET, Directrice Générale dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé le « **Titulaire** »

*Ci-après individuellement ou collectivement désignées la « **Partie** » ou les « **Parties** »*

PREAMBULE

1. Objet

Ce contrat de licence (ci-après appelé le « Contrat ») entre l'Abonné et Le Titulaire est conclu suite au marché sans publicité ni mise en concurrence n° 2024-03 passé entre **Dalloz** et **l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES)** à la suite de négociations menées par le consortium Couperin et de la constitution d'un groupement de commandes porté par l'ABES et réunissant les différents adhérents de ce groupement.

Il est établi pour la durée dudit marché, soit une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 (ci-après appelée la « date d'entrée en vigueur ») jusqu'au 31 décembre 2027.

Ce contrat de licence a pour objectif de permettre l'accès au profit de l'Abonné aux versions électroniques des services documentaires de la société Editions Dalloz accessibles en ligne sur internet (produits sous licence listés en annexe 1).

Les Conditions générales de vente et d'abonnement du Titulaire sont accessibles sur le site Internet : <https://www.boutique-dalloz.fr/cgv>

Ces conditions ne s'appliquent que si elles n'entrent pas en contradiction avec le CCP ou la licence.

Les Parties sont convenues, compte tenu des accords mutuels contenus dans les présentes et d'une contrepartie tangible réputée reçue et suffisante, par les présentes, des clauses suivantes :

2. Définitions

Les termes suivants revêtent, dans le Contrat, l'acceptation indiquée en regard :

« **Documentation** » désigne la description des fonctionnalités et du mode d'emploi des Produits Numériques. Elle est fournie sous forme électronique en langue française. Toute autre documentation est exclue du cadre du Contrat, notamment la documentation commerciale.

« **Données personnelles** » désignent les données personnelles des Utilisateurs autorisés et traitées par Le Titulaire

« **Dispositions Applicables** » désignent toute disposition légale, administrative et jurisprudentielle relative au traitement de données à caractère personnel notamment, le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés »

« **Groupe LEFEBVRE SARRUT** » désigne toute société sous le contrôle direct ou indirect de la société LEFEBVRE SARRUT, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 183 112,00 € dont le siège social est situé au 10 Place des Vosges Tour Lefebvre Dalloz, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 052 451.

La notion de société en contrôlant une autre est à interpréter en application de l'article L.233-3 du Code de commerce français.

« **Licence** » désigne toute licence d'utilisation, non exclusive octroyée par Le Titulaire à l'Abonné sur les Produits Numériques, objet du Contrat.

« **Utilisateurs Autorisés** » aux fins de ce contrat, les « utilisateurs autorisés » de l'abonné sont les personnes suivantes :

- Les étudiants en formation initiale et continue ; les étudiants effectuant un stage dans l'établissement, encadré par une convention de stage ; les étudiants inscrits dans l'établissement effectuant une partie de leurs études dans un autre établissement ; les étudiants préparant un doctorat co-habilité inscrits dans l'établissement partenaire. Les étudiants effectuant un stage en dehors de l'établissement devront être dûment informés des usages autorisés, et notamment de l'interdiction de tout usage autre que personnel et strictement universitaire.
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs officiellement rattachés à « l'abonné » ; les personnes chargées temporairement d'enseignement dans l'établissement pendant la durée de cet enseignement ; les chercheurs d'un autre établissement invités par l'établissement dans le cadre d'une convention, pendant la période couverte par cette convention. Les accès sont strictement limités à un usage académique (pédagogique et scientifique).
- Les autres salariés réguliers de l'établissement, quel que soit leur lieu de travail principal.
- Toute personne inscrite en bonne et due forme à la bibliothèque, soit dans le cadre d'une convention, soit à titre individuel. Les visiteurs ou usagers occasionnels de l'établissement (walk-in users) peuvent accéder à la ressource depuis un poste de consultation situé dans les locaux de l'établissement uniquement.

« **Accès Simultanés** » : consultation multipostes en accès réseau flottant. L'accès simultané peut être local (dans l'établissement abonné) et/ou distant pour les utilisateurs autorisés (hors de l'établissement abonné).

ARTICLE 1. CONTENU DE LA LICENCE

1.1 Contenu des éléments sous licence

Le Titulaire octroie par les présentes à l'Abonné le droit non-exclusif et intransmissible d'utiliser les éléments sous licence et de donner accès aux éléments sous licence à des Utilisateurs Autorisés conformément à ce Contrat.

1.2 Protection par le droit d'auteur

L'Abonné reconnaît que les éléments sous licence sont protégés par le droit d'auteur et/ou le droit sur les bases de données et demeure garant de la bonne utilisation des Produits Numériques par les Utilisateurs autorisés.

Le Titulaire garantit à l'Abonné qu'il est titulaire des droits patrimoniaux sur les Produits Numériques et sa Documentation et qu'il peut en conséquence librement accorder à l'Abonné le droit d'utilisation prévu aux présentes.

La concession du droit d'utilisation des Produits Numériques n'entraîne en aucun cas transfert des droits de propriété au profit de l'Abonné. Les Produits Numériques restent la propriété de son auteur, quels que soient la forme, le langage, le support du programme ou la langue utilisés.

L'Abonné s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de l'auteur sur les Produits Numériques. A ce titre, il maintiendra en bon état toutes les mentions de propriété et/ou de copyright qui seraient portées sur les éléments constitutifs des Produits Numériques et de la Documentation.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DE L'ACCES AUTORISE

2.1 Accès par adresses IP

Le Titulaire propose un accès contrôlé aux éléments sous licence par le biais des catégories spécifiques d'adresses internet protocol ("IP v4 et v6").

2.2 Conditions d'accès

Le Titulaire propose la consultation des éléments sous licence en version multipostes en accès réseau flottant. L'accès simultané est local et distant pour les Utilisateurs Autorisés.

2.3 Accès à distance

Dans la mesure et à compter de la date où les techniques utilisées par Le Titulaire le permettrait, ce dernier autorise le principe de l'accès à distance, sécurisé et en mode « nomade », depuis différents types de terminaux mobiles, y compris les tablettes, smartphones, liseuses... (à titre d'exemple terminaux fonctionnant sous iOS, Android, WindowsPhone,...) depuis tout point géographique situé dans et hors le site de l'établissement. Le Titulaire ne mettra pas d'obstacles à l'utilisation par le client de services tels que les facilitateurs d'accès (extensions de navigateurs ou autres dispositifs techniques), détectant sur un site tiers une référence mise à disposition par Le Titulaire et permettant aux ayants-droits l'accès direct authentifié au texte intégral de cette référence.

L'accès à distance, sécurisé et en mode « nomade », est uniquement autorisé au corps enseignant, aux enseignants chercheurs et chercheurs, aux étudiants (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles) et aux membres du personnel technique et administratif de l'Abonné.

Pour les établissements à statut spécifique desservant des publics issus de différentes institutions académiques, l'accès distant est autorisé aux utilisateurs autorisés dûment inscrits.

Le Titulaire ne mettra pas d'obstacle à la configuration de l'accès distant, pour les utilisateurs autorisés, par l'Abonné à l'aide de tout système d'identification et d'authentification comme par exemple les produits VPN, les systèmes SSO (single sign on), les annuaires LDAP, couplés à l'usage de tout type de serveurs mandataires (reverse proxy), ou via tout autre système de contrôle d'accès à des services web sur souscription, par exemple, et de manière non limitative, les fédérations d'identités suivant le protocole Shibboleth, OpenAthens.

ARTICLE 3. USAGES

L'Abonné prendra toute mesure raisonnable pour s'assurer que les Utilisateurs Autorisés sont informés des conditions d'application de la législation sur le droit d'auteur.

3.1 Usages autorisés

Le droit d'usage reconnu à l'Abonné n'implique aucun transfert du droit de propriété sur les données et les bases de données concernées.

Le Titulaire permet aux Utilisateurs Autorisés :

3.1.1 de naviguer, rechercher, interroger, visualiser, des articles distincts, des résumés ou des notices à des fins d'étude, d'enseignement ou d'usage personnel.

3.1.2 de télécharger et stocker des articles distincts, des résumés ou des notices ; d'imprimer des copies d'articles distincts, de résumés ou de notices, et plus généralement tous les éléments sous licence.

3.1.3 d'envoyer des articles, des résumés ou des notices isolés à des collègues chercheurs hors de l'institution de l'abonné à des fins de communication de recherche non commerciale.

3.1.4 de mettre en commun, de manière accessoire et non systématique, des quantités limitées d'éléments sous licence avec des personnes non autorisées, en vue d'une recherche conjointe et à des fins d'étude et ne faisant pas l'objet d'une rediffusion commerciale.

3.1.5 d'utiliser des extraits en format imprimé ou électronique des éléments sous licence dans les travaux universitaires tels que les thèses et mémoires, ceci incluant les reproductions desdits travaux pour un usage personnel ou pour dépôt dans les bibliothèques. Des reproductions en format papier ou électronique desdits travaux peuvent être communiquées, le cas échéant, aux commanditaires de ces travaux. Chaque extrait doit mentionner toute donnée permettant d'identifier la source, le titre et l'auteur.

3. 2 Prêt entre bibliothèques

L'Abonné est autorisé à utiliser le format électronique des éléments sous licence en tant que ressource de prêt entre bibliothèques. A ce titre, des documents peuvent licitement être imprimés. Ces copies imprimées peuvent être envoyées par courrier postal, télécopie ou par un service utilisant la télécopie afin de satisfaire des demandes dans le cadre de la pratique communément dénommée "prêt entre bibliothèques" (peb) provenant d'une bibliothèque universitaire, de recherche ou toute autre bibliothèque non commerciale.

3.3 Recherche via un portail :

Dans la mesure et à compter de la date où les techniques utilisées par Le Titulaire le permettraient, l'abonné sera autorisé à signaler les contenus objet du marché dans des outils fédératifs de type, par exemple, mais sans limitation, portail documentaire, outil de découverte, catalogue collectif national, sous réserve que l'accès en soit contrôlé de façon à ce que la consultation, le téléchargement et l'impression ne soient possibles que pour les utilisateurs autorisés.

Le Titulaire fera ses meilleurs efforts, dans les limites des techniques actuellement à sa disposition, pour faciliter l'interopérabilité entre les bases de données du titulaire et celles de l'abonné, notamment par l'intermédiaire de résolveurs de liens.

3.4. Vie privée

Le Titulaire s'engage à respecter les dispositions du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi informatique et libertés modifiée relatives à la protection des données personnelles.

Le Titulaire s'engage à désactiver pour les utilisateurs autorisés du présent contrat tous les systèmes de collecte, d'analyse, de profilage et d'agrégation de données présents sur leurs systèmes à des fins de profilage, par exemple par l'utilisation de cookies, des adresses IP, de technologies d'empreintes digitales d'appareils ou de technologies similaires qui permettent le suivi du comportement de l'utilisateur, exception faite de la consignation d'information dans les journaux de transaction (logs) des serveurs dans le but de la fourniture d'un service d'information statistiques prévu au contrat, le cas échéant.

3.6 DRM : le fournisseur s'engage à ne pas mettre en place d'outil de mesures de protection technique (Digital right management ou DRM) sur les Éléments sous licence. Il ne bridera en aucune façon l'utilisation des ressources dans le cadre de la présente licence, en particulier les fonctions d'exports et de téléchargement.

3.5. TDM

Le Titulaire s'engage à respecter et faciliter la mise en application des lois et ordonnances relatives au TDM et plus généralement aux traitements automatisés d'exploration et d'extraction de texte et de données. Il autorise notamment à effectuer sur les données accessibles toute activité de Text & Data Mining (TDM) à des fins de recherche académique, et ce, conformément à l'ordonnance n° 2021-1518 du 24 novembre 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044362034>

Le Titulaire est dans l'obligation de fournir l'ensemble des formats disponibles, notamment l'ensemble de ceux utilisées par son propre logiciel/plateforme. Pour cela, le titulaire devra pouvoir accéder en continu et de manière automatique aux contenus sous licence, pour en extraire, indexer et/ou traiter des informations provenant des contenus, charger et intégrer les résultats sur un

serveur utilisé pour le système de text-mining des utilisateurs autorisés, distribuer à l'extérieur les résultats de la recherche.

toutes opérations de moissonnage et de fouille de textes et de données visant les éléments sous licence à des fins autres que purement académiques, par tous procédés, robots, scripts, logiciels ou tout dispositif de collecte manuel ou automatique de données, outil ou processus conçu pour extraire des données ou les moissonner, et notamment afin d'utiliser le contenu pour le développement de tout programme logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, la formation d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) constituent donc des actes de contrefaçon sauf obtention d'un accord spécifique formellement exprimé du Titulaire.

De même l'Abonné n'est pas autorisé à :

- utiliser des services, des logiciels ou tout dispositif, outil ou processus manuel ou automatique conçu pour contourner toute restriction, condition ou mesure technologique qui contrôle l'accès aux services de quelque manière que ce soit, y compris en contournant toute fonction de sécurité ou en contournant tout contrôle d'accès ou toute limite d'utilisation des services ;
- accomplir toute action qui conduirait à modifier, contourner ou altérer le fonctionnement nominal des sites et systèmes du Titulaire.

Article 4. DROITS D'ARCHIVAGE

Le Titulaire n'autorise pas la duplication ou la reproduction de sa base pour archivage pérenne par l'Abonné.

Article 5. RESTRICTIONS D'USAGES

5.1 La Licence concédée aux termes des présentes l'est exclusivement pour un usage universitaire et personnel étant précisé que tout usage contraire exposerait l'utilisateur non seulement à la suspension de l'accès au service mais également à des poursuites judiciaires.

L'Abonné est informé du fait que la bannière suivante sera apposée sur les sites :

« Les services en ligne auxquels vous accédez dans le cadre universitaire sont réservés à un usage académique. Toute utilisation professionnelle, y compris en période de stage, est interdite et expose l'utilisateur à la suspension de l'accès et à des poursuites judiciaires. »

5.2 En tout état de cause, ni l'Abonné ni ses Utilisateurs Autorisés ne peuvent modifier, adapter, transformer, traduire dans le but de créer quelque œuvre dérivée que ce soit, sur quelque support que ce soit, sur la base de ou comprenant tout élément contenu dans les éléments sous licence, et de façon générale, utiliser de tels éléments d'une manière susceptible de porter atteinte à la législation sur le droit d'auteur ou autres droits de propriété afférents aux éléments ou à la base de données **Dalloz.fr, Bibliothèque Numérique Dalloz, Dalloz revues et Jurisprudence.**

Ne sont pas autorisés :

- la reproduction des éléments sous licence au-delà de ce qui a été défini à l'article 3.1.2 que ce soit gratuitement ou moyennant paiement (abus de reproduction) ;
- la rediffusion, revente ou la concession de sous-licence de quelque manière que ce soit ;
- la diffusion de tout ou partie des éléments sous licence sur quelque réseau électronique que ce soit, autre que le réseau de l'abonné ;
- l'usage d'un robot ou d'un aspirateur de site web, sous réserve de l'autorisation concédée à l'article 3.3, 3.6 ;
- l'utilisation des services par un Utilisateur Autorisé pour les besoins de la profession qu'il est susceptible d'exercer par ailleurs et non pour des besoins à caractère universitaire selon l'objet du marché pour lequel le Contrat est conclu.

5.3 L'utilisation de tout ou partie des éléments sous licence à des fins lucratives (que ce soit par l'Abonné ou tout Utilisateur Autorisé) moyennant la vente, la cession ou une autre forme d'exploitation des éléments sous licence nécessite l'autorisation expresse et préalable du Le Titulaire.

5.4 Usages abusifs ou non autorisés

L'Abonné reconnaît au Le Titulaire le droit de surveiller l'accès aux éléments sous licence et leur utilisation afin de détecter un usage abusif ou non autorisé des éléments sous licence et pour en informer l'Abonné. Un usage abusif est constitué par une extraction ou une réutilisation massive des données, au sens de l'art. L.342-1 du Code de la propriété intellectuelle. Un usage non autorisé est un usage contraire aux dispositions précédemment stipulées au Contrat.

Dans l'éventualité où un Utilisateur Autorisé ferait un usage non autorisé quel qu'il soit des éléments sous licence, l'Abonné mettra fin, à la demande du Le Titulaire, à l'accès de cet Utilisateur Autorisé aux éléments sous licence. Le Titulaire ne prendra aucune mesure d'interruption de l'accès aux éléments sous licence sans accorder un préavis de 15 jours à l'abonné afin de permettre à ce dernier de faire de son mieux pour que l'usage abusif cesse.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DU TITULAIRE

6.1 Date d'effet de la mise en ligne

Dès le début de la période d'abonnement, Le Titulaire mettra les éléments sous licence à la disposition de l'abonné et des utilisateurs autorisés sous forme numérique.

6.2 Assistance et service d'aide

Le Titulaire offrira à l'Abonné, de 9 à 18h, une assistance et un service d'aide, par messagerie électronique et téléphone incluant un service de réponse électronique aux questions relatives à l'utilisation, aux fonctionnalités et au contenu des éléments sous licence. Les réponses doivent être apportées dans un délai raisonnable. L'ensemble de ce service sera accessible les jours ouvrés, à partir du 1^{er} janvier 2025.

6.3 Fourniture de documentation sur les produits électroniques

Le Titulaire s'engage à fournir gratuitement de la documentation sur ses produits électroniques à l'Abonné. Le Titulaire autorise la copie de cette documentation par l'Abonné à destination des Utilisateurs Autorisés, à condition que cette reproduction soit complète et fasse mention de la propriété du Le Titulaire.

6.4 Exploitation des références bibliographiques

Le Titulaire pourra mettre en œuvre les développements nécessaires pour que les références bibliographiques des éléments sous licence puissent être exportés dans des outils de gestion des références bibliographiques (par exemple Zotero) utilisant des formats d'export de données reconnus tels que BibTeX, RIS, ...

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DE L'ABONNE

7.1 Fourniture de listes d'adresses IP

L'Abonné fournit au Le Titulaire une liste d'adresses IP valides et met à jour cette liste en tant que de besoin.

1 [L'Abonné] ne donne l'accès à l'information souscrite qu'aux Utilisateurs autorisés ; il fait ses meilleurs efforts pour s'assurer que les Utilisateurs autorisés ne permettent l'accès à des tiers.

[L'Abonné] fournit au Titulaire une liste d'adresses IP valides (IP v4 ou IP v6) et met à jour cette liste selon une périodicité déterminée par les deux parties. Le fournisseur s'engage à assurer une compatibilité avec les derniers protocoles en usage (IPV6, notamment).

Le Titulaire ne peut imposer à l'Abonné le passage par un tiers pour communiquer ses adresses IP , il doit pouvoir les communiquer directement au Titulaire.

[L'Abonné] fait de son mieux, y compris mais sans limitation en utilisant une authentification sécurisée, pour garantir que seuls les Utilisateurs autorisés ont accès aux Éléments sous licence.

S'il constate un usage des Éléments sous licence ou un accès à ces éléments contraire aux dispositions de ce contrat, [L'Abonné] en informera le Titulaire, qui prendra toutes les mesures en son pouvoir pour que cet usage ou cet accès cesse et fournira son aide au Titulaire pour mettre fin à ces pratiques.

[L'Abonné] ne sera pas tenu pour responsable vis-à-vis du Le Titulaire pour toute inexécution des conditions de ce contrat par tout Utilisateur autorisé dans la mesure où [L'Abonné] n'a pas facilité ou encouragé cette inexécution intentionnellement ou par négligence grave ou permis à une telle inexécution de continuer après en avoir été effectivement avisé.

Utilisation non Autorisée

Dans le cas d'une quelconque utilisation non autorisée des Eléments sous Licence par [L'Abonné], le Titulaire en informera immédiatement l'Abonné. Il pourra suspendre l'accès le temps de mettre en place les mesures de protection nécessaire. S'il n'est pas remédié à l'utilisation non autorisée dans les trente (30) jours, le Titulaire pourra mettre fin au présent contrat de Licence pour [L'Abonné] qui n'a pas remédié à l'utilisation non autorisée.

[L'Abonné] reconnaît que le maintien de l'intégrité des éléments sous Licence fournis par le Titulaire, y compris les restrictions en matière de reproduction, d'usage et de transmission telles que prévues dans les présentes, et le fait de veiller à ce que l'emploi des éléments sous Licence est limité aux Utilisateurs autorisés sont d'importantes obligations. [L'Abonné] reconnaît au Titulaire le droit de surveiller l'accès aux éléments sous Licence et leur utilisation afin de détecter un usage abusif des éléments sous Licence et pour en informer [L'Abonné]. Dans l'éventualité où un Utilisateur autorisé ferait un usage non autorisé quel qu'il soit des éléments sous Licence, [L'Abonné] prendra toutes les mesures prévues dans son règlement intérieur pour mettre fin Le Titulaire ne prendra aucune mesure d'interruption de l'accès aux éléments sous Licence sans accorder un préavis de 30 jours [à l'Abonné] afin de permettre à ce dernier de faire de son mieux pour que l'usage abusif cesse.

[L'Abonné] fera de son mieux pour aviser les Utilisateurs autorisés de tout droit de propriété intellectuelle applicable ou de tout autre droit s'appliquant aux Éléments sous Licence. [L'Abonné] fera de son mieux pour empêcher la contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle ou toute autre atteinte à d'autres droits du Titulaire relatif aux Éléments sous Licence. [L'Abonné] rendra compte rapidement au Titulaire de toute contrefaçon ou autre atteinte à un droit dont il s'apercevra et contribuera à prendre des mesures appropriées pour éviter toute récurrence.

7.2 Conduite à tenir face à des usages non-contractuels

S'il constate un usage des éléments sous licence ou un accès à ces éléments contraire aux dispositions de ce Contrat, l'Abonné en informera Le Titulaire, prendra toutes les mesures en son pouvoir pour que cet usage ou cet accès cesse et fournira son aide au Le Titulaire pour mettre fin à ces pratiques.

7.3 Obligation en matière de propriété intellectuelle

L'Abonné reconnaît que le maintien de l'intégrité des éléments sous licence fournis par Le Titulaire, y compris les restrictions en matière de reproduction, d'usage et de transmission telles que prévues dans les présentes et le fait de veiller à ce que l'emploi des éléments sous licence soit limité aux Utilisateurs Autorisés sont des obligations substantielles, en l'absence desquelles Le Titulaire n'aurait pas contracté. Le Titulaire peut résilier ce Contrat à sa seule discrétion en cas de violation de ces principes de sécurité ou des droits de propriété intellectuelle du Le Titulaire.

L'Abonné s'engage à aviser les Utilisateurs Autorisés de tout droit de propriété intellectuelle applicable ou de tout autre droit s'appliquant aux éléments sous licence en portant à leur connaissance la charte d'utilisation des ressources numériques de l'Université.

L'Abonné prendra toutes les mesures nécessaires pour empêcher la contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle ou toute autre atteinte à d'autres droits du Le Titulaire relatifs aux éléments sous licence. L'Abonné rendra compte rapidement au Le Titulaire de toute contrefaçon ou autre atteinte à un droit dont il s'apercevra, prêtera son entier concours au Le Titulaire et contribuera à prendre des mesures appropriées pour éviter toute récidive.

ARTICLE 8. DUREE

Le Contrat de licence couvre la période pour laquelle est conclu le marché, suivant les dispositions de l'article « durée du marché » du CCP.

La fin du marché ou sa non-reconduction, pour quelque raison que ce soit, entraînera la fin, à la même date, de chacun des contrats de licence conclus entre Le Titulaire et chacun des établissements membres du groupement de commandes.

ARTICLE 9. DECLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNITES

Le Titulaire ne pourra être tenu pour responsable d'aucune réclamation, perte ou responsabilité imputable à des erreurs, informations inexactes ou incomplètes, erreur d'indexation, retard de mise en ligne, insuffisance d'exhaustivité ou autres défauts contenus dans les éléments sous licence ou toute partie de ceux-ci dus à tout acte ou omission ou (dans les limites maximums permises par les lois applicables) toute négligence.

Dans les réponses des différents services proposés sur les bases de données objet des présentes, l'Abonné accepte l'éventualité d'imprécisions ou d'omissions dans des proportions analogues au taux de bruit ou de silence des autres méthodes de recherche documentaire. L'Abonné est seul responsable des questions qu'il formule et de l'emploi qu'il fait des résultats qu'il obtient.

L'Abonné reconnaît expressément que la responsabilité du Le Titulaire ne pourra en aucun cas être recherchée en cas d'un quelconque préjudice ou dommage direct ou indirect résultant d'une , recherche infructueuse, défectueuse ou partiellement erronée ou de la mauvaise utilisation des réponses et textes donnés par l'interrogation, lesquelles s'effectuent sous la seule responsabilité du l'abonné.

ARTICLE 10. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel de l'Abonné font l'objet d'un traitement informatique par la société LEFEBVRE SARRUT (RCS NANTERRE 542 052 451), auquel appartient le Titulaire agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, consultable à l'adresse https://www.lefebvre-sarrut.eu/LS_Politique_de_confidentialite.pdf

Les données à caractère personnel de l'Abonné sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition et du droit d'oubli, toute communication auprès de l'Abonné (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement de ces données, il convient de se reporter à la Politique de Confidentialité.

En sa qualité de sous-traitant, le Titulaire s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées de l'Abonné et uniquement pour la seule finalité de fournir la Licence. Si le Titulaire considère qu'une instruction constitue une violation aux dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »), elle en informe immédiatement l'Abonné.

Par exception, si le Titulaire peut être tenue de traiter les Données de l'Abonné en vertu des Dispositions applicables, alors le Titulaire informera l'Abonné de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. Le Titulaire garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre du Contrat. Le Titulaire s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. Le Titulaire s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. Le Titulaire s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. Le Titulaire s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

Le Titulaire met à la disposition de l'Abonné la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations. Si l'Abonné souhaite réaliser un audit sur site, les Parties fixeront les modalités de cet audit (modalités opérationnelles, sécuritaires et financières), étant entendu, qu'un seul audit peut avoir lieu par an, que les coûts de l'audit sont à la charge de l'Abonné, qu'un délai de prévenance de dix (10) jours ouvrés doit être respecté par l'Abonné et que la durée de l'audit ne peut excéder deux (2) jours ouvrés. Les Parties conviennent que l'audit portera uniquement sur les critères sécurité et le respect des Dispositions applicables. En toute hypothèse, les conditions de cet audit ne doivent pas affecter la sécurité des informations des autres clients et désorganiser les équipes du Titulaire et les services fournis aux clients. Le recours à un auditeur tiers par l'Abonné nécessite l'accord préalable et exprès du Titulaire. Le Titulaire s'engage à assister, de manière raisonnable, l'Abonné à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition du Titulaire. Dans l'hypothèse où l'Abonné devrait remettre des Données à un tiers et /ou à une autorité administrative ou judiciaire, le Titulaire coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables. Le Titulaire notifie à l'Abonné toute violation de Données dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance. Le nom et les coordonnées du DPO du Titulaire sont indiqués dans la Politique de Confidentialité.

Le Titulaire informe l'Abonné que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen, sauf autre indication dans la documentation du Produit. En cas de sous-traitance, l'Abonné s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Abonné demeurera pleinement responsable à l'égard de l'Abonné. L'Abonné autorise le recours à des sous-traitants dans ces conditions.

Toute personne dont les Données ont été collectées par l'Abonné bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement à l'Abonné. L'Abonné garantit au Titulaire qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données.

L'Abonné s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le Titulaire, veiller, au préalable et pendant toute la durée du Contrat, au respect des obligations

prévues par les Dispositions applicables de la part du Titulaire, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du Titulaire.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. Le Titulaire s'engage, au choix de l'Abonné, à détruire ou renvoyer les Données au terme du Contrat, et justifier par écrit auprès de l'Abonné qu'il n'en conservera aucune copie.

ARTICLE 11. GENERALITES

11.1 Force majeure

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du Contrat. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le Contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des Parties. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

11.2 Nullité

Si l'une ou plusieurs des dispositions du Contrat sont jugées nulles, illicites ou inapplicables pour quelque raison que ce soit, une telle nullité, illégalité ou inapplicabilité n'affecteront aucune autre disposition de ce Contrat. Ce Contrat sera interprété comme si lesdites conditions nulles, illégales ou inapplicables n'en avaient jamais fait partie, à moins que la suppression de cette ou ces dispositions n'ait pour résultat un changement substantiel tel qu'il ferait que l'exécution des transactions envisagées aux termes des présentes serait déraisonnable.

11.3 Tolérance et renonciation

Toute renonciation à l'une des dispositions des présentes ne sera pas considérée comme une renonciation à toute autre disposition des présentes. De même, la renonciation à toute inexécution de ce Contrat ne sera pas interprétée comme une renonciation continue à d'autres inexécutions de la même ou d'autres dispositions de ce Contrat.

11.4 Correspondance

Tous les avis relatifs à l'exécution de ce contrat se feront par écrit et peuvent être remis en main propre, ou seront réputés reçus dans les cinq (5) jours ouvrés en cas d'expédition par courrier postal recommandé, avec accusé de réception. Pour tout avis envoyé par télécopie, une copie de confirmation doit être envoyée par la poste ou remise en main propre à l'adresse indiquée. L'une ou l'autre partie peut changer l'adresse d'expédition des avis par notification écrite à l'autre partie.

Si adressés au Titulaire :

Tour Lefebvre Dalloz - CS 90358 - 10 Place des Vosges – Courbevoie - 92072 Paris La Défense Cedex

Si adressés à l'Abonné

[nom légal complet de l'établissement]

[adresse complète de l'établissement]

11.5 Documents contractuels

Le Contrat comprend les annexes suivantes, qui font partie intégrante des présentes à l'exclusion de tout autre, classés par ordre décroissant de valeur juridique:

- Le présent document et les éventuels Avenants au Contrat,
- Annexe 1 : liste des éléments sous licence précisant ce qui a été souscrit et conditions financières

En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans les documents mentionnés, ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut.

Toute modification du Contrat devra faire l'objet d'un avenant qui ne prendra effet qu'après signature des Parties, sauf stipulations contraires prévues aux présentes.

Les documents contractuels établissent l'ensemble des droits et obligations des Parties et annulent tous les autres engagements verbaux ou écrits antérieurs que les Parties auraient pu souscrire sur le même objet.

En cas d'amendements apportés aux documents contractuels, ces derniers devront être expressément approuvés selon les mêmes modalités que le document modifié. Ainsi, aucune modification ne pourra, par exemple, être apportée au Contrat sans qu'un avenant ne soit conclu.

11.6 Références

Toute référence du nom du Le Titulaire par l'Abonné sur une liste de références commerciales ne pourra avoir lieu qu'après accord préalable, exprès et écrit du Titulaire. Le Titulaire est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques de l'Abonné et son/ses logos, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable de l'Abonné.

11.8 Pouvoir de signer

Chacune des Parties au Contrat assure et garantit qu'elle a tout pouvoir pour le conclure et le signer.

11.9 Langue

Le Contrat est établi en français.

Fait en [2] exemplaires originaux,

En foi de quoi, les Parties ont demandé à leurs représentants dûment autorisés de signer ce contrat, à la date mentionnée ci-dessous.

Abonné : _____

Titulaire :

Signature :

Signature :

Délégation _____

Nom : _____

Nom :

Titre : _____

Titre :

Date : _____

Date :